

# INSCRIPTIONS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

*Du lundi 25 mars au vendredi 19 avril 2024*

**(PAS D'INSCRIPTION LES MERCREDIS & VENDREDIS APRÈS-MIDIS)**

## Qui est concerné ?

- les enfants nés en 2022 (Toute Petite Section)

⚠ **Inscription sur liste provisoire puis acceptation en fonction des places disponibles**

- les enfants nés en 2021 (Petite Section)
- les enfants n'ayant jamais été scolarisés
- les nouveaux arrivants sur la commune.

## Quels documents fournir ?

- le livret de famille (pages parents **et** enfants concernés par l'inscription) ou un extrait d'acte de naissance
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture ou tout autre justificatif)
- la pièce d'identité du parent inscrivant l'enfant.

## En cas d'hébergement :

- une attestation d'hébergement sur l'honneur datée et signée par l'hébergeant
- la pièce d'identité de l'hébergeant
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois de l'hébergeant.

## Comment s'inscrire ?

- Par mail. Les documents sont à envoyer à l'adresse suivante : [christiane.grigeois@ville-behren.fr](mailto:christiane.grigeois@ville-behren.fr) en y précisant pour chaque parent une adresse, un numéro de téléphone et une adresse mail.
- En mairie après avoir pris rendez-vous avec le service de l'éducation au **03.87.87.67.51**.

**Dérogation à la carte scolaire :** les demandes de dérogation devront être formulées durant la période des inscriptions (formulaire à remplir). Une réponse sera apportée à l'issue de la « commission de dérogation » qui se réunira en mai - Renseignements au service éducation au **03.87.87.67.51**.